

Rapporteur : M. MEDAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2023

oOo

FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT

oOo

RAPPORT

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter les 3 délibérations récapitulées dans le tableau joint.

**ACTUALISATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS
AU TAUX D'EFFORT**

1	Stationnement	Adoption des tarifs des abri vélos sécurisés installés sur le parking de l'Hôtel de Ville et sur le parking de la SCI Croix de Berny – Gratuité pour les abonnés aux parkings automobiles et pour les employés municipaux – Autres tarifs inchangés.	01.07.2023
2	Cinéma	Application des tarifs adoptés par les coordinateurs nationaux pour les dispositifs d'éducation aux images « Maternelle au cinéma », « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » - Autres tarifs inchangés	01.09.2023
3	Sport pour tous	Possibilité d'inscription en cours d'année scolaire moyennant un tarif de 2/3 du tarif annuel – Tarifs annuels inchangés	01.01.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

44 voix POUR
04 voix CONTRE
01 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : FIXATION DU NOUVEAU BAREME DES TARIFS DU STATIONNEMENT URBAIN APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), notamment son article 63, et ses textes d'applications ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'article 260 A du Code général des impôts ;

Vu l'article 201 octies du Code général des impôts ;

Considérant que la Ville a fait le choix de reprendre la gestion du stationnement urbain en régie directe à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu ses précédentes délibérations relatives aux tarifs municipaux en matière de stationnement urbain, et notamment celle du 06 avril 2023 ;

Considérant le non-assujettissement au régime de la TVA du stationnement de voirie ;

Considérant l'assujettissement au régime de la TVA du stationnement des parcs en ouvrage ;

Considérant la volonté de proposer du stationnement vélo sécurisé en plus de celui proposé aux abords des gares RER ;

Considérant par ailleurs la nécessité de créer des tarifs adaptés et de modifier les tarifs du stationnement automobile afin de prendre en compte les différents types de mobilités des usagers et de favoriser les mobilités actives ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – Approuve la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération applicable à compter du 1er juillet 2023.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

2023

	Voirie 2023		
	Zone centre	Zone orange	Zone verte
0h20	Gratuit	Gratuit	Gratuit
0h30	1,50 €	1,00 €	0,80 €
0h45	2,00 €	1,20 €	1,00 €
0h50	2,40 €	1,40 €	1,10 €
1h	2,70 €	1,80 €	1,30 €
1h10	10,00 €	1,90 €	1,50 €
1h15			
1h20	20,00 €	2,00 €	1,70 €
1h30			
1h45		2,80 €	2,30 €
2h		5,00 €	
2h10		10,00 €	
2h15			
2h20		30,00 €	
2h30			
2h45			
3h			
3h15			
3h30			
3h45			
4h			4,50 €
4h15			
4h30			
4h45			
5h			
5h15			
5h30			
5h45			
6h			
6h15			
6h30			
6h45			
7h			
7h15			
7h30			
7h45			
8h			5,00 €
8h15			
8h30			10,00 €
8h45			30,00 €
9h			
9h15			
9h30			
9h45			
10h			
10h15			
10h30			
10h45			
11h			
11h15			
11h30			
11h45			
12h			
13h			
14 à 24h			
Ticket perdu			

*Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en date du*

29 JUIN 2023

Le Maire,



Croix de Berny

	Tarif à la minute 2023
0h20	gratuit
0h30	gratuit
0h40	gratuit
0h45	gratuit
0h50	gratuit
1h	gratuit
1h10	gratuit
1h15	gratuit
1h20	gratuit
1h30	3,40
1h45	4,00
2h	4,60
2h10	5,00
2h15	5,20
2h20	5,40
2h30	5,70
2h45	6,40
3h	7,00
3h15	7,50
3h30	8,00
3h45	8,50
4h	9,20
4h15	9,50
4h30	9,70
4h45	10,10
5h	10,30
5h15	10,50
5h30	10,80
5h45	11,00
6h	11,20
6h15	11,40
6h30	11,50
6h45	11,80
7h	12,00
7h15	12,20
7h30	12,40
7h45	12,60
8h	12,80
8h15	13,10
8h30	13,30
8h45	13,50
9h	13,70
9h15	13,90
9h30	14,10
9h45	14,40
10h	14,60
10h15	14,80
10h30	15,00
10h45	15,30
11h	15,50
11h15	15,70
11h30	16,00
11h45	16,20
12h	16,50
13h	16,50
14 à 24h	16,50
Ticket perdu	16,50

0,0385€ la minute de 1 min à 240 min
0,01512 la minute de 240 min à 720 min

Abonnements enclos Croix de Berny (dont TVA)

	Mensuel	mensuel pré.	trimes.	annuel	Badge perdu
Auto 2022	90,00 €	80,00 €	220,00 €	800,00 €	30,00 €
Nuit de 18h30 à 9h	Gratuit				

Abonnement Covoiturage	Annuel	Badge perdu
2 à 4 titulaires	100,00 €	30 €

	tarifs à la minute 2023
0h20	gratuit
0h30	gratuit
0h40	gratuit
0h50	gratuit
1h	gratuit
1h15	gratuit
1h30	2,00 €
1h45	2,30 €
2h	2,50 €
2h15	2,50 €
2h30	2,70 €
2h45	3,00 €
3h	3,30 €
3h15	3,60 €
3h30	4,00 €
3h45	4,30 €
4h	4,40 €
4h15	4,40 €
4h30	4,40 €
4h45	4,40 €
5h	4,40 €
5h15	4,40 €
5h30	4,40 €
5h45	4,40 €
6h	4,40 €
6h15	4,40 €
6h30	4,40 €
6h45	4,40 €
7h	4,40 €
7h15	4,40 €
7h30	4,40 €
7h45	4,40 €
8h	4,60 €
8h15	4,60 €
8h30	4,60 €
8h45	4,60 €
9h	5,00 €
9h15	5,00 €
9h30	5,00 €
9h45	5,00 €
10h	5,50 €
10h15	5,50 €
10h30	5,50 €
10h45	5,50 €
11h	6,00 €
11h15	6,00 €
11h30	6,00 €
11h45	6,00 €
12h	6,60 €
13h	8,30 €
14 à 24h	11,00 €
Ticket perdu	11,00 €

minute à 0,022 € (0 à 119 minutes)
minute à 0,0187 € (120 à 239 minutes)


Abonnements Bacconnets (dont TVA)

	Mensuel	trimestre	semestre	annuel	Badge perdu
Auto	47,00 €	135,00 €	260,00 €	500,00 €	30 €

Abonnements enclos Rabelais hortensias Vasarely (do

	Mensuel	trimestre	semestre	annuel	Badge perdu
Auto	27,00 €	75,00 €	140,00 €	250,00 €	30 €

Nuit de 18h30 à 9h

Gratuit

Abonnement Covoiture	Annuel	Badge perdu
2 à 4 titulaires	100,00 €	30 €

Parking Parc HELLER	Mensuel	annuel	Badge perdu
Auto	60,00 €	600,00 €	30 €

Hotel de Ville2023

0h20	gratuit
0h30	gratuit
0h40	gratuit
0h45	gratuit
0h50	gratuit
1h	gratuit
1h10	gratuit
1h15	gratuit
1h20	gratuit
1h30	gratuit
1h31	3,00 €
1h45	3,40 €
2h	3,80 €
2h10	4,00 €
2h15	4,40 €
2h20	4,50 €
2h30	4,80 €
2h45	5,40 €
3h	5,80 €
3h15	6,30 €
3h30	6,70 €
3h45	7,00 €
4h	7,70 €
4h15	7,70 €
4h30	7,80 €
4h45	7,90 €
5h	8,40 €
5h15	8,80 €
5h30	9,00 €
5h45	9,60 €
6h	9,90 €
6h15	10,30 €
6h30	10,80 €
6h45	11,20 €
7h	11,70 €
7h15	12,10 €
7h30	12,40 €
7h45	12,90 €
8h	13,20 €
8h15	13,20 €
8h30	13,20 €
8h45	13,20 €
9h	13,20 €
9h15	13,20 €
9h30	13,20 €
9h45	13,20 €
10h	13,20 €
10h15	13,20 €
10h30	13,20 €
10h45	13,20 €
11h	13,20 €
11h15	13,20 €
11h30	13,20 €
11h45	13,20 €
12h	13,20 €
13h	13,20 €
14 à 24h	13,20 €

Nuit de 20h à 9h	Gratuit *
------------------	-----------

* sortie impérative entre 24h et 9h du matin

minute à 0,0325 de 0 à 240 minutes
 minute à 0,0277 de 241 à 480 minutes

Covoiturage	Annuel	Badge perdu
2 à 4 titulaires	100,00 €	30 €

0,0385€ la minute de 1 min à 240 min
 0,01512 la minute de 240 min à 720 min

Bareme tarifs 2023 parking abonnements Parking Centre Ville

	Mensuel	mensuel pré.	trimes.	annuel	Badge perdu
Auto 2022	90,00 €	80,00 €	220,00 €	800,00 €	30,00 €
motos	50,00 €	40,00 €	100,00 €	400,00 €	30,00 €

Forfaits ouvrage centre ville sans engagements

					Forfaits été (15 juin /15sept)			
	semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	semaine	15jrs	3 semaines	mois
Auto	40,00 €	60,00 €	110,00 €	270,00 €	35,00 €	60,00 €	60,00 €	90,00 €
Moto	20,00 €	30,00 €	50,00 €	115,00 €	15,00 €	25,00 €	40,00 €	50,00 €

Cartes à décompte ouvrage Firmin Gémier

Carte	50H	100H	25 h
Auto	80,00 €	150,00 €	40,00 €

Tickets de sortie Firmin Gémier

Tickets	50	100
Auto	75,00 €	150,00 €

Gratuité cinéma Ludothèque	3h00
gratuité Théâtre	3h00

TARIFS ABRIVELOS SECURISES

Abonnement abrivélo sécurisé	Euros	Badge perdu
Annuel	30 €	30 €
Trimestriel	10 €	30 €
Mensuel	4 €	30 €
Journée	1 €	30 €
Agents municipaux	Gratuit	30 €
1h30	Gratuit	30 €

Accès gratuit pour tout abonné parking automobile

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

44 voix POUR
04 voix CONTRE
01 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : FIXATION DES TARIFS DU CINEMA LE SELECT - MODIFICATIF

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU ses délibérations des 11 décembre 2014, 30 mars 2017, 28 juin 2018, 4 février 2021 et 8 décembre 2022 modifiant les tarifs du cinéma "Le Sélect" ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements auxdits tarifs afin de respecter les cahiers des charges liés à l'accueil des dispositifs d'éducation aux images « Maternelle au cinéma », « Ecole et cinéma », « Collège au Cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Fixe à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs applicables aux activités du Cinéma Le Sélect, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



[Handwritten signature]

Annexe pour la délibération des tarifs du cinéma

Présentée au Conseil Municipal du 29 juin 2023

8,00 €	NORMAL	
7,00 €	RÉDUIT	1) pour tous, le lundi et le mercredi (sauf jours fériés)
		2) à toutes les séances sauf WE et jours fériés : - de 18 ans, étudiants, jeunes en service civique, + de 65 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, pompiers (sur présentation d'un justificatif)
		3) à toutes les séances : carte pro. de la ville d'Antony (2 entrées par carte), carte ACTIV, carte professeur Ecole et Cinéma, personne détentrice d'une carte d'invalidité
		4) Uniquement pour les séances avec animation sur présentation d'un Pass NAVIGO ou IMAGINE R
6,00 €	PASS CULTURE	Tarif valable uniquement pour une réservation par le biais du dispositif pass culture
4,50 €	ENFANT -DE 14 ANS	1) sur présentation d'un justificatif d'âge
	CARTE DU 11	2) sur présentation de la carte du 11
	WE avant 11h30	3) tarif unique pour toutes les séances avant 11h30 les samedis et les dimanches (sauf avants-premières exceptionnelles)
	MIDI	4) tarif unique pour toutes les séances qui débutent entre 11h30 et avant 13h
	LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA	5) sur présentation de la carte du dispositif
	PASS VACANCES	6) sur présentation du pass
5,00 €	EVENEMENT	Tarif pour séances événementielles déterminées par la direction du cinéma : avant-premières spéciales, reprises, cycles, soirées à thème avec plusieurs films (Pass pour x films), soirées organisées en partenariat avec une association, un organisme privé ou un autre service de la ville d'Antony...
Tarif fixé par l'organisateur <i>Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du</i>		Opérations nationales, Festivals (Fête du cinéma, Télérama,...) ou tarif fixé par une convention (Rotary, Espoir en tête, Projet Vallée Sud Emploi Jeunes CEJ, Ciné-Relax...) ou par le distributeur du film

TARIFS GROUPE

10,00 €	SÉANCE PRIVATISÉE	Tarif par personne pour une séance privative d'un film dans une des salles du cinéma (pour une réservation de 50 places minimum)
5,00 €	GROUPE	Uniquement sur réservation (15 personnes minimum) (Tarif non proposé à certaines séances spéciales déterminées par la direction du cinéma)
3,50 €	GROUPE SCOLAIRE (hors dispositif) OU GROUPE JEUNE PUBLIC	Uniquement sur réservation. Tarif proposé aux centres de loisirs, aux écoles, collèges, lycées et autres structures jeunesse
2,80 €	Dispositif scolaire MATERNELLE AU CINÉMA	Tarif pour les séances des films du dispositif scolaire «Maternelle au cinéma»
2,80 €	Dispositif scolaire ÉCOLE ET CINÉMA	Tarif pour les séances des films du dispositif scolaire «Ecole et cinéma»
3,00 €	Dispositif scolaire COLLÈGE AU CINÉMA	Tarif pour les séances des films du dispositif scolaire «Collège au cinéma»
3,00 €	Dispositif scolaire LYCÉENS AU CINÉMA	Tarif pour les séances des films du dispositif scolaire «Lycéens et apprentis au cinéma»

TARIFS RETRANSMISSIONS

25,00 €	NORMAL	Pour les retransmissions en direct (ou 1ère retransmission en différé)
17,00 €	RÉDUIT	1) Pour les - de 26 ans (sur présentation d'un justificatif d'âge)
		2) Personnes handicapées (carte d'invalidité)
		3) Demandeurs d'emploi
		4) Tarif préférentiel pour les abonnés « Formule « 10 places » (Limité à 2 places par carte maximum)
		5) Tarif unique pour les rediffusions
5,00 €	SCOLAIRE	Sur réservation

FORMULES D'ABONNEMENT

58,00 €	CARTE 10 PLACES	10 places à charger sur une carte (5,80€/place). Crédit valide 1 an à partir de la 1ère utilisation de la carte. Rechargeable par tranche de 10 places. Prolongation de la date de validité des crédits en cas de rechargement avant la date de fin de validité. Carte acceptée tous les jours, à toutes les séances. Peut être utilisée pour les retransmissions ou rediffusions (d'opéras, de ballets ou de pièces de théâtre) si complément tarifaire payé en supplément. Utilisation limitée à 2 places par séance. Majoration séance 3D non incluse
2,00 €	FRAIS DE GESTION CARTE 10 PLACES	Frais de gestion à payer pour l'achat d'une carte d'abonnement ou frais de transfert à payer pour remplacement de carte en cas de perte
20,00 €	CARTE PASS +	5 places, 10 places, 15 places ou 20 places. Formules d'abonnement proposées uniquement aux collégiens bénéficiaires du Pass+. Carte nominative non rechargeable, valable pour une année scolaire (de septembre à août). Carte acceptée tous les jours sur présentation de la carte Pass+, à toutes les séances de cinéma uniquement. Utilisation limitée à 1 place par séance
40,00 €		
60,00 €		
80,00 €		
175,00 €	CARTE GROUPE 50 PLACES	Carte vendue uniquement aux structures jeunesse ou sociales. Crédit valable 1 an à la date d'achat. Utilisable uniquement s'il y a eu réservation au préalable pour une séance déterminée (hors retransmission d'un opéra, d'un ballet ou d'une pièce de théâtre). Non rechargeable

SUPPLÉMENTS TARIFAIRES

5,50 €	SUPPLÉMENT ANNIVERSAIRE	Supplément à payer par personne pour une réservation minimum de 8 places, jusqu'à 16 places maximum et la mise à disposition de l'espace atelier pendant 2 heures.
5,00 €	PARTICIPATION ANIMATION	Supplément à payer par personne pour la participation à un atelier payant ou à une animation spéciale (dégustations, soirée à thème, masterclass...)
2,00 €	MAJORATION SÉANCE 3D	Majoration pour la location obligatoire des lunettes pour toutes les séances 3D (hors certaines séances événementielles déterminées par la direction du cinéma)

PLACES GRATUITES

Places Gratuites	1) Places délivrées par la direction du cinéma : Invitations , Gestes commerciaux , Personnel cinéma, Intervenants...
	2) Accompagnateurs groupe jeune public : Élémentaire 1 place pour 10 enfants, maternel 1 place pour 5 enfants
	3) Cartes professionnelles : CICAÉ (2 places par carte), EUROPA CINEMAS (2 places par carte), Carte critique de cinéma, Carte professionnelle CNC
	4) Invitations distributeur ou FNCF (Donne droit à x places selon les conditions de l'invitation présenté)
	5) Pass enseignant relais (Dispositif scolaire Ecole et Cinéma)
	6) Carte de fidélité (Dispositif scolaire Ecole et Cinéma - Carte nominative tamponnée en caisse à chaque séance jeune public, une carte complète donne droit à une entrée exonérée pour l'enfant)
	7) Opération « Venez à 2, payez 1 place » Avantage abonnés du cinéma (Formule « 10 places » uniquement) pour certaines séances animées (débat, rencontre, ciné-club...) déterminées par la direction du cinéma et dans la limite des places disponibles. Une place débitée sur la carte d'abonnement permet d'obtenir une place gratuite pour la même séance (limité à 1 place gratuite par carte) ou - Opérations spéciales (Coupe du Monde de Football, Saint Valentin...)

CONTREMARQUES CINÉMA LE SÉLECT

150,00 €	CARNET DE 25 CONTREMARQUES	Contremarques acceptées tous les jours, à toutes les séances, hors retransmissions, à échanger contre une place de cinéma (majoration 3D non incluse). Validité des cartes 1 an à compter de la date d'achat. Carnet de 25 contremarques. soit 6€/contremarque dont 0,20cts de frais de gestion
6,00 €	NOËL CCAS	Contremarque à échanger contre une place de cinéma (majoration 3D non incluse). Validité des cartes déterminée par la direction du cinéma en accord avec le CCAS.
4,50€	NOËL CCAS ENFANT - DE 14 ANS	
4,00 €	CONTREMARQUES SERVICES ANTONY	Contremarque à échanger contre une place de cinéma (majoration 3D non incluse). Ce tarif est applicable uniquement pour les commandes des autres services municipaux de la ville (hors centre de loisirs) et CCAS. Validité des cartes déterminée par la direction du cinéma en fonction du type d'opération.

VENTE D'AFFICHES

2,00 €	Affiche format 40x60 cm
4,00 €	Affiche format 120x160 cm
2,00 €	Affiche autre format (non conventionnel)
2,00 €	Pochette de photos d'exploitation (par film)
2,00 €	Dossier de presse et PLV

Le cinéma se réserve la possibilité de donner certaines affiches à titre gracieux (jeux concours, centre de loisirs, écoles...)

OBJETS SIGLÉS "CINÉMA LE SÉLECT"

Prix coutant	Prix coutant arrondi à l'euro supérieur
-----------------	---

CINESCAPADE

55,00 €	PASS CINESCAPADE	Participation voyageur pour une journée au Festival de cinéma de Deauville (accréditation + transport)
---------	---------------------	--

LOCATION DE SALLES

1 000,00 €	Salle TRUFFAUT et espace R+2 286 places max.	Tarif pour une demi-journée (4 heures) Pas de location les après-midis des samedis, dimanches et jours fériés Salles disponibles à partir de 9h et jusqu'à 18h Tarif sans prestation technique autre que la sonorisation (micros)
800,00 €	Salle AVERY - 191 places max.	
400,00 €	Salle DAQUIN - 98 places max.	
300,00 €	Salle HITCHCOCK - 71 places max.	
200,00 €	Atelier du Sélect 19 personnes max.	
500,00 €	Supplément prestation technique pour une ½ journée. Ne comprend pas la location d'un film	
130,00 €	Supplément par heure et par salle pour une location en matinée, le samedi, le dimanche et les jours fériés (libération des salles à 13h maximum)	

Le cinéma se réserve la possibilité d'appliquer l'exonération de ces prestations à titre exceptionnel et/ou dérogatoire pour certains de ses partenaires.

MOYENS DE PAIEMENT

Espèces, chèque, CB (pas de minimum), mandat administratif (bon de commande)	
CCU	Chèque cinéma universel CCU de l'entraide acceptés tous les jours, à toutes les séances, hors retransmissions ou rediffusions
Cinéchèque	acceptés tous les jours, à toutes les séances, hors retransmissions ou rediffusions
PASS +	PASS + Carte collégien multiservices accepté pour l'achat d'une carte d'abonnement (uniquement Formules Pass+)
PASS CULTURE	Accepté pour l'achat d'une carte d'abonnement 10 places
	Accepté pour la réservation d'une place de cinéma au tarif de 6€
	Accepté pour l'achat d'un pass pour plusieurs films

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DETERMINATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS SPORTIVES « SPORT POUR TOUS » - MODIFICATIF

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa précédente délibération du 8 décembre 2022 concernant les tarifs des inscriptions aux activités dénommées « Sport pour Tous » à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

CONSIDERANT la volonté de permettre des inscriptions en cours d'année, et d'adapter les tarifs en conséquence ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Décide d'autoriser en cours d'année pour les usagers du service Sport pour Tous l'inscription aux activités sportives proposées, sous réserve de places disponibles après le 1^{er} janvier N, et de fixer les tarifs correspondant comme suit :

Sport pour Tous (à compter du 1^{er} janvier N)	Antoniens		Non Antoniens	
	- 18 ans	Adultes	-18 ans	Adultes
Abdos-fessiers, Aqua-gym, Natation, Fit boxing, Gym bien être séniors, Gym-douce/relaxation, Gym posturale, Hatha Yoga, Pilates, Pilates seniors, Remise en forme, Step, Stretching, Tonic'Body, Yoga (1h), Zumba	Sans objet	123,00 €	Sans objet	143,00 €
Badminton (1h30)	113,00 €	138,00 €	128,00 €	154,00 €
Cardio training	152,00 €	207,00 €	176,00 €	231,00 €
Modern jazz (1h)	98,00 €	Sans objet	125,00 €	Sans objet
Modern jazz (1h30)	131,00 €	152,00 €	154,00 €	178,00 €
Marche nordique	Sans objet	142,00 €	Sans objet	165,00 €
Tennis	152,00 €	210,00 €	183,00 €	227,00 €
Yoga (1h30)	Sans objet	152,00 €	Sans objet	168,00 €

ARTICLE 2 : Le règlement de ces activités, en cours d'année, s'effectuera en une échéance.

ARTICLE 3 : Des remboursements seront possibles, au prorata temporis, uniquement sur présentation d'un certificat médical, pour cause de déménagement hors commune ou si le nombre de séances est inférieur à 17 sur la période concernée du fait de la Ville.

ARTICLE 4 : Les recettes seront inscrites au budget des exercices concernés,
article 70631, fonction 412.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire,